

Objectif 13 - Améliorer les conditions de vie dans le coeur habité

Objectif 13 - Améliorer les conditions de vie dans le coeur habité

Les résidents du coeur nourrissent des espoirs légitimes de développement et d'amélioration de leurs conditions de vie. Celles-ci ont déjà considérablement évolué depuis 20 ans, avec l'apparition des gîtes, de l'hélicoptère, de la télévision, du téléphone portable et du photovoltaïque. Ces changements ont amené plus de confort et une ouverture sur le monde mais ils ont également eu des effets négatifs (production de déchets, perte d'autonomie, émergence d'une forme d'isolement social...).

Aussi apparaît-il nécessaire de maîtriser les évolutions et de les organiser autour d'une stratégie construite avec la participation active de la population, dans un souci de développement durable intégrant la bonne gestion des ressources naturelles.

[...]

- **Mesure 13.2 - Planifier et mettre en oeuvre le développement et l'aménagement des îlets**

Rôle de l'établissement public du parc national

[...]

- Participer aux réflexions sur les accès (terrestres et aériens) et les déplacements au sein du coeur habité (incluant le ravitaillement et l'évacuation des déchets), conciliant amélioration des conditions de vie et réduction des nuisances

- Développer la connaissance des risques naturels au sein du coeur habité.

Rôle des communes

[...]

Autres acteurs opérationnels

- EPCI (TCO, CIVIS), Département, Région
- ONF, CAH, Education nationale, CAF, CGSS, DGAC, BRGM
- SIDELEC, ARER, M.I.O, EDF, ADEME
- Associations, résidents

Page 99 de la Charte PNRUn

Référence ID de l'article : #3553

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-06 15:14